DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Objet :

14.06.0103
Attribution de chèques vacances aux jeunes bénéficiaires des chantiers d'été

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **26 juin 2014**

Compte rendu affiché le **03 juillet 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **20 juin 2014**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Stéphane BERTIN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Mourad BEN DRISS à Morad AGGOUN, Marie-France VIEUX-MARCAUD à Bernard GENIN, Sacha FORCA à Christiane PERRET-FEIBEL.

Membres absents excusés : **Virginie COMTE**

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 02 JUIL. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

RAPPORT DE MADAME JACOB

Mesdames, Messieurs,

Les chantiers d'été jeunes s'inscrivent dans le cadre du dispositif interministériel « Ville-Vie-Vacances » dans une approche de prévention éducative et autonomisante des jeunes. Ce dispositif s'adresse prioritairement aux jeunes dont les conditions de vies sont de nature à produire le cas échéant du danger pour eux-mêmes et qui peuvent être en situation de rupture et de conflit avec leur environnement.

L'action chantiers d'été jeunes de la ville de Vaulx-en-Velin est conçue comme un outil prétexte de rencontres favorisant l'émergence de projets individuels et collectifs, réfléchis et construits avec les structures accompagnatrices.

Cette opération permet chaque année à des jeunes vaudais âgés prioritairement de 16 à 18 ans d'avoir une approche du milieu professionnel en réalisant un chantier d'utilité sociale et ainsi gagner un peu d'argent de poche.

Les chantiers se répartissent sur différents domaines d'intervention :

- Nettoyage dans les écoles primaires et maternelles,
- Peinture et entretien de certains lieux (allées, stades,…),
- Entretien des espaces verts.

Les travaux proposés sont choisis afin de permettre un travail éducatif sur le comportement, la civilité, le vivre ensemble, le respect mutuel et le respect de l'environnement.

La durée du chantier est d'une semaine (5 heures par jour). Une organisation différente des temps d'activité sur la semaine pourra être mise en place sans pouvoir excéder 6 heures par jour.

L'indemnité versée au jeune est de 105 € pour une semaine de 25 heures maximum de chantier.

Or, le montant de cette indemnité est plafonné par la Préfecture sur la base d'une tolérance de l'URSSAF.

Aussi, je vous propose de leur octroyer une gratification complémentaire par le biais de chèques vacances.

Ces chèques vacances leur permettront de régler de nombreuses prestations liées à leurs loisirs (transports, loisirs sportifs et culturels, hébergement, restauration).

Les modalités d'attribution sont les suivantes :

- les chèques vacances seront attribués aux jeunes bénéficiaires du dispositif chantier d'été,

- un chèque vacances d'une valeur de 10 € sera attribué par tranche de 5 heures d'activité soit 5 chèques vacances pour une semaine de 25 heures.

La ville passera commande auprès de l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour l'ensemble des jeunes bénéficiaires des chantiers. Pour 2014 cela devrait concerner approximativement 270 jeunes, dont 150 jeunes qui effectueront leur chantier sur les équipements communaux et 120 jeunes qui effectueront leur chantier sur le patrimoine des structures d'accueil partenaires (bailleurs sociaux, …).

La Ville refacturera à la Mission Locale, partenaire de l'opération, la somme correspondante à la gratification en chèques vacances, versée aux 120 jeunes qui effectueront leur chantier sur le patrimoine des structures d'accueil. (En 2013, cela représentait 124 jeunes pour un montant de 4 973,30 €)

Pour 2014, il est prévu de recruter 270 jeunes soit une dépense évaluée à 13 650 €

Les chèques vacances seront nominatifs et seront remis par le service jeunesse contre signature jusqu'au 31 décembre 2014.

Passée cette date, les chèques vacances ne pourront plus être récupérés par les bénéficiaires et seront retourné à l'Agence nationale des Chèques Vacances afin de remboursement auprès de la Ville de Vaulx-en-Velin.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'approuver l'octroi de chèques vacances aux jeunes des chantiers d'été ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Approuve le présent rapport.
- Approuve l'octroi de chèques vacances aux jeunes des chantiers d'été ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY